



Foire aux questions

Consultez notre foire aux questions afin de trouver la réponse adaptée à votre besoin. Vous pouvez également nous contacter via le formulaire que vous trouverez dans l'onglet Contact.

Affichage des résultats 1 à 20 sur 43 au total.

1. Je souhaite effectuer un stage à Brest métropole, à la ville de Brest ou au CCAS. En tant que stagiaire, quelles sont mes obligations concernant le passe sanitaire et l'obligation vaccinale ?

Tout dépend de l'établissement dans lequel je postule.

En application de la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, toute personne intervenant dans les établissements soumis au passe sanitaire, dès lors que son activité se déroule dans les espaces et aux heures d'accès au public, est soumise à la présentation du passe. Cela s'applique donc aussi aux stagiaires majeurs depuis le 30 août 2021 et aux stagiaires mineurs de plus de 12 ans à partir du 30 septembre 2021.

De la même manière, tout professionnel exerçant dans le champ d'activités sanitaires et sociales (notamment les résidences pour personnes âgées) est soumis à l'obligation vaccinale. Les stagiaires et les apprentis sont également concernés par cette règle.



CONCERTATION TRANSPORTS

À propos du renforcement des bus pour les communes hors Brest, où peut-on trouver les plans développés de ces propositions ?

Le détail des propositions est précisé dans le document technique intitulé « Dossier technique de la concertation », pages 28 à 36, que vous pouvez [télécharger via ce lien](#) sur le site jeparticipe.brest.fr.

ASSEMBLÉES DE QUARTIER

A quoi servent les assemblées de quartier ?

[Les assemblées de quartier](#) sont :

- > des lieux d'information : présentation de projets de la collectivité, de projets « phares » des partenaires de quartier, de projets ou des idées d'habitantes et d'habitants
- > et des lieux de rencontres, d'échanges, de partage entre la collectivité, les habitantes et les habitants, les partenaires.

ASSEMBLÉES DE QUARTIER

Combien de fois par an les assemblées de quartier se réunissent-elles ?

[Les assemblées de quartier](#) se réunissent une à deux fois par an sur chacun des 7 quartiers brestois.

JEPARTICIPE, MODE D'EMPLOI

Comment me connecter à mon profil ?

Cliquez sur le lien [Se connecter](#) dans le bandeau noir en haut à droite

Rentrez votre email et votre mot de passe puis cliquez sur « Se connecter ».

JEPARTICIPE, MODE D'EMPLOI

Comment participer sur [jeparticipe.brest.fr](#) ?

Vous pouvez d'abord prendre connaissance des informations liées à un projet, sur la page concernée.

Puis, selon des modalités définies dans le projet, vous pouvez :

- > noter un projet
- > laisser un commentaire
- > émettre un avis sur le projet
- > réagir aux avis des autres internautes,
- > ou émettre vos propres propositions.

Selon les outils mis en place, vous devrez au préalable créer un compte et vous connecter.

JEPARTICIPE, MODE D'EMPLOI

Comment puis-je créer un compte ?

Il vous suffit de cliquer sur le lien Créer un compte dans le bandeau noir en haut à droite de la page d'accueil, ou bien en suivant [ce lien](#) puis de remplir le formulaire.



N'oubliez pas de cocher la case sur l'utilisation des données personnelles et de remplir le « captcha »

CONCERTATION TRANSPORTS

Comment puis-je donner mon avis sur la restructuration du réseau de bus actuel ?

La reconfiguration des lignes de bus dépend étroitement des variantes d'itinéraires qui seront finalement retenues pour les lignes de tramway B et BHNS D. Aujourd'hui, ces choix structurants ne sont pas encore faits.

Lors des prochaines étapes de la concertation et notamment pour l'enquête publique (vers 2022) le nouveau réseau bus associé aux lignes A, B, C et D sera proposé et portera essentiellement sur les tracés.

Il y aura enfin l'année qui précède la mise en service soit vers 2024 une dernière étape de concertation qui ira plus loin dans le détail ; tracés, arrêts, fréquences, horaires...

JEPARTICIPE, MODE D'EMPLOI

Comment savoir que mon avis a été pris en compte ? Ai-je une réponse ?

Lorsque vous déposez un commentaire, une observation sur le registre, un cahier d'acteur... un message vous avertit que votre contribution a bien été envoyée au service en charge du projet.

Derrière chaque projet, une à deux personnes référentes ont pour mission de réceptionner les contributions et d'apporter une réponse dans les meilleurs délais.

CONCERTATION TRANSPORTS

Comment s'insère le tramway sur le pont de la Villeneuve ?

En l'état actuel des études, il est envisagé de faire circuler le tramway en site banalisé sur le pont de la Villeneuve, c'est-à-dire qu'il partagera les voies avec la circulation générale comme sur le pont de Recouvrance.

Les carrefours amont et aval relativement simples et distants du pont permettent d'insérer le tramway qui sera prioritaire par rapport au flot de circulation générale.

Les réserves de capacité semblent suffisantes pour insérer le tramway sans aggravation importante de la fluidité. Des études complémentaires vont être menées dans les mois à venir pour confirmer ou infirmer cette hypothèse. En cas de risque de congestion des solutions plus lourdes telles que l'élargissement du pont pourront être envisagées.

CONCERTATION ASCENSEURS

Est-ce que la métropole envisage la gratuité des transports ?

Il y a toujours quelqu'un qui paye. Si ce ne sont pas les usagers, ce sont les contribuables. Pour un niveau de service élevé et/ou des moyens de transport lourds de type tramway ou métro, il peut être nécessaire de dégager des capacités d'investissement, ce qui devient plus difficile si on se prive des recettes usagers.

CONCERTATION ASCENSEURS

Est-il possible d'améliorer les lignes de bus existantes de façon à ce qu'elles desservent la gare maritime aux horaires des bateaux, voir à ce qu'elles sillonnent le port et la gare en boucle ?

La réflexion sur les lignes de bus du réseau et en particulier celles qui desservirait le port sera abordée dans les grandes lignes pour la phase enquête publique qui pourrait se dérouler au 2ème semestre 2020.

La réflexion sur le détail de ces lignes et la concertation associée démarreraient 2 ans avant la mise en service des lignes tram B et BHNS D. Cette démarche intégrera la connexion avec les autres modes de transport dont, bien entendu, les transports maritimes.

CONCERTATION TRANSPORTS

Est-il prévu de desservir l'arsenal de Brest ?

Les projets proposés en concertation ne desservent pas directement la base navale, ni les portes de la base navale. Elle est aujourd'hui déjà desservie par une navette bus « base navale », par la ligne A dont la station « Place de Recouvrance » est proche des portes Jean Bart et Caffarelli et par des lignes de bus aux différentes portes.

JEPARTICIPE, MODE D'EMPLOI

Et si je ne veux pas créer un compte sur jeparticipe.brest.fr ?

Vous ne pouvez que consulter les informations en ligne.

Par contre, pour participer (commenter un projet, émettre un avis, réagir aux avis des autres, formuler des propositions, voter), vous devez obligatoirement vous créer un compte, afin que chaque contribution soit reliée à un auteur bien identifié.

JEPARTICIPE, MODE D'EMPLOI

Et si je ne veux pas participer sur ce site ?

Vous pouvez simplement consulter les informations qui vous sont données, pas besoin de créer un compte pour cela.

Et si vous préférez participer « physiquement », rejoignez les réunions publiques annoncées dans la rubrique agenda.

Pour certaines participations, vous pouvez également vous exprimer sur des registres papier disponibles

en divers lieux publics, précisés pour chacune des participations.

ASSEMBLÉES DE QUARTIER

Faut-il s'inscrire pour participer à l'assemblée de mon quartier ?

Non pas besoin de s'inscrire, [l'assemblée de quartier](#) est ouverte à toutes et tous.

Je souhaite effectuer un stage à Brest métropole, à la ville de Brest ou au CCAS. En tant que stagiaire, quelles sont mes obligations concernant le passe sanitaire et l'obligation vaccinale ?

Tout dépend de l'établissement dans lequel je postule.

En application de la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, toute personne intervenant dans les établissements soumis au passe sanitaire, dès lors que son activité se déroule dans les espaces et aux heures d'accès au public, est soumise à la présentation du passe. Cela s'applique donc aussi aux stagiaires majeurs depuis le 30 août 2021 et aux stagiaires mineurs de plus de 12 ans à partir du 30 septembre 2021.

De la même manière, tout professionnel exerçant dans le champ d'activités sanitaires et sociales (notamment les résidences pour personnes âgées) est soumis à l'obligation vaccinale. Les stagiaires et les apprentis sont également concernés par cette règle.

JEPARTICIPE, MODE D'EMPLOI

Je souhaite modifier mes informations. Comment faire ?

Cliquez sur **Modifier mes informations** dans le bandeau noir en haut à droite (il faut être connecté)

- > Vérifiez ou modifiez les informations saisies dans les différents champs,
- > Rajoutez votre adresse, code postal et ville si ces champs n'ont pas été renseignés.
- > Confirmez votre email avant de cliquer sur « Mettre à jour votre profil »



Une phrase en gras vous indique que les modifications ont été prises en compte.

ASSEMBLÉES DE QUARTIER

Je travaille dans le quartier mais je n'habite pas dans celui-ci, puis-je venir ?

[Les assemblées de quartier](#) sont ouvertes à toutes les personnes résidant ou travaillant dans le quartier et qui souhaitent s'y investir.

JEPARTICIPE, MODE D'EMPLOI

J'ai oublié mon mot de passe. Comment me reconnecter à mon profil ?

Dans la page [Se connecter](#), cliquez sur **mot de passe oublié**.

Entrez votre email et cliquez sur **réinitialiser votre mot de passe**.

Un email vous a été envoyé dans votre boîte personnelle.

Suivez la procédure indiquée et cliquez sur le lien de modification.



Vous devez retourner sur la page d'identification afin de pouvoir vous connecter.



1

2

3



Votre question n'a pas trouvé de réponse ?
Contactez-nous !

[POSER UNE QUESTION](#)

Dernière mise à jour le : **02 July 2021**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
Fax. : 02 98 33 50 06
contact@brest-metropole.fr
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi 8h30-12h30

HÔTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest Cédex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
contact@mairie-brest.fr
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
Lundi au Vendredi 8h-18h
Samedi 8h30-12h30